



VISION STRATEGIQUE

- Février 2026 -

Assumer notre place, retrouver notre souveraineté.

Le parti de Pornichet n'est pas un parti politique classique.

C'est un collectif apoliticien¹ de citoyens qui font un choix clair et assumé, prendre le parti de Pornichet et des Pornichétins.

¹ **Apoliticien** : qui refuse la politique politicienne, mais assume pleinement la politique au sens noble, celui au service de la cité et du bien commun.

INTRODUCTION

Pornichet est deux fois moins riche en emplois que Saint-Nazaire.

Elle ne produit que 22,6 % de postes salariés rapportés à sa population, contre 48,2 % pour son voisin direct. Autrement dit, la commune accueille, loge et héberge, mais une grande partie de ses actifs travaillent ailleurs. Elle fonctionne principalement comme un territoire-dortoir.

Au fil des années, cette situation subie s'est accentuée. Ville résidentielle vieillissante, Pornichet loge des travailleurs et des étudiants qui consomment à Saint-Nazaire, et héberge des touristes qui profitent des plages gratuitement et consomment à La Baule.

Pornichet génère de la valeur, mais en capte insuffisamment.

Cette trajectoire n'est pas une fatalité. Elle est le résultat d'un développement sans cap stratégique clairement assumé dans le temps long et d'une perte de souveraineté dans la maîtrise de son temps long, notamment au travers de sa position au carrefour de deux agglomérations fortes.

Notre ambition est de rompre avec cette dépendance et de doter la commune d'une vision cohérente à long terme, afin qu'elle devienne le véritable trait d'union entre territoire industriel et territoire touristique tout en maîtrisant sa génération de valeur intérieure.

Pour soutenir cette ambition, le programme du parti de Pornichet repose sur trois piliers de souveraineté :

- la maîtrise financière et patrimoniale,
- une position centrale assumée dans la géopolitique locale,
- une stratégie d'aménagement du territoire complète.

Il ne s'agit plus de promettre. Il s'agit désormais de faire, avec une vision, un cap, une stratégie et des objectifs.

PARTIE I - DIAGNOSTIC TERRITORIAL, RISQUES ET TRAJECTOIRE

1. Constat global : ce qu'est Pornichet aujourd'hui²

2,2 fois moins de postes salariés par habitant que Saint-Nazaire.

Pornichet ne produit que 22,6 % de postes salariés rapportés à sa population, contre 48,2 % à Saint-Nazaire et 39,3 % à l'échelle des Pays de la Loire.

La commune accueille des actifs, mais l'emploi est massivement situé hors de son territoire. Pornichet fonctionne donc avant tout comme un territoire résidentiel dépendant de ses voisins pour le travail.

5 fois plus de résidences secondaires

Les résidences secondaires représentent 47,5 % du parc de logements, contre environ 10 % au niveau départemental, régional et national.

Ce chiffre place Pornichet dans une situation atypique au sein de la CARENE et confirme le poids structurel des usages non permanents dans l'organisation de la ville.

² Sources INSEE

Pornichet vieillit 2,3 fois plus vite que la Loire Atlantique.

En 2022, 43,9 % de la population a plus de 60 ans, contre 24,5% au niveau départemental, soit près de 2 fois plus.

Plus alarmant encore, depuis plus de vingt ans, le vieillissement de la population est plus rapide et plus marqué que dans les territoires voisins. Ce taux des plus de 60 ans a cru de 66% entre 1999 et 2022, soit plus de 2,3 x plus vite qu'en Loire Atlantique et, même, plus de 1,3 fois qu'à La Baule.

Les jeunes et les familles reculent malgré la croissance démographique.

Entre 1999 et 2022, la population de Pornichet a cru de 30%, de manière équivalente à celle de la Loire Atlantique, passant de 9 668 habitants à 12 530 habitants.

Dans le même temps, alors que la Loire Atlantique connaissant une croissance de 16% des moins de 45 ans, Pornichet en a perdu plus de 10%. En un peu plus de 20 ans, Pornichet a effet « perdu » 540 personnes de moins de 45 ans, passant de 5162 en 1999 à 4622 en 2022 alors qu'elle gagnait près de 3 000 habitants.

Cette évolution si elle n'est pas endiguée, fragilise à court terme les écoles, les associations et la vie locale à l'année.

Pornichet construit pourtant 1,7 fois plus qu'en Pays de Loire.

La commune continue à accueillir de nouveaux arrivants en construisant, elle enregistre, en effet, 5 logements commencés par an pour 1 000 habitants, contre 3,2 dans le département et 3 dans la région.

Malgré ce rythme élevé, l'âge moyen continue d'augmenter et les classes d'âge jeunes reculent, ce qui montre que la production de logements ne rééquilibre pas le modèle démographique.

Une ville charnière entre deux territoires aux logiques différentes.

Pornichet appartient à la CARENE, territoire industriel et étudiant, tout en se situant en continuité immédiate de Cap Atlantique, territoire touristique et résidentiel.

Elle occupe une position d'interface entre deux dynamiques puissantes, sans que cette position n'ait encore été structurée comme un levier stratégique.

2. Scénario noir à éviter

Si la trajectoire actuelle se poursuit, Pornichet risque de devenir définitivement, sans retour en arrière possible, une banlieue résidentielle, certes balnéaire, mais périphérique de La Baule et de Saint-Nazaire.

Une ville qui loge des actifs, des étudiants et des touristes, mais qui dépend de l'extérieur pour l'emploi, la formation, les services et les dépenses du quotidien. Une ville qui ne crée plus de valeur, dont la population vieillit irrémédiablement, imposant des besoins en services et infrastructures de santé infinies, où les écoles, les associations et le commerce du quotidien se réduisent à peu de chagrin, conduisant progressivement Pornichet à devenir un EHPAD à ciel ouvert.

Ce scénario n'est pas une fatalité ! C'est l'ambition du parti de Pornichet, proposer un projet équilibré et exigeant, capable de redonner une trajectoire à la commune, afin que chaque génération y trouve sa place et que chacune puisse apporter aux autres dans une ville vivante, productive et solidaire.

3. Redonner à Pornichet sa souveraineté pour porter une vision à long terme

3.1. Maîtrise budgétaire et patrimoniale

La capacité de Pornichet à porter une vision cohérente et ambitieuse de long terme repose sur sa faculté à maîtriser ses leviers d'action fondamentaux.

Dans un contexte où l'urbanisme est exercé à l'échelle intercommunale, où la commune a été déclarée carencée au titre de la loi SRU et a, de ce fait, perdu l'exercice de son droit de préemption urbain au profit de l'État, et où elle supporte des pénalités financières liées à son retard en logement social, la maîtrise financière et patrimoniale devient un pilier central de la souveraineté municipale.

Concrètement, le droit de préemption urbain permet à une commune d'acheter en priorité un bien mis en vente afin d'orienter son développement. Lorsque ce droit est exercé par le préfet, ce n'est plus la municipalité qui décide des acquisitions stratégiques et de leur destination. La politique foncière et une partie des choix d'urbanisme échappent alors à la décision locale.

Dans ces conditions, restaurer des marges de manœuvre financières et foncières n'est pas un choix accessoire : c'est la condition préalable pour que la commune retrouve sa capacité à décider, à hiérarchiser ses priorités, à orienter ses investissements et à sécuriser les choix structurants engageant le territoire sur le long terme.

3.2. Pornichet, trait d'union entre la CARENE et Cap Atlantique

Pornichet ne peut se réduire ni à une logique strictement industrielle, ni à une fonction purement touristique. Pourtant, faute de stratégie clairement assumée, elle tend aujourd'hui à subir ces deux dynamiques plus qu'à les organiser.

Intégrée à la CARENE, structurée autour du pôle industriel nazairien, et située en continuité immédiate de Cap Atlantique, à dominante résidentielle et touristique, la commune occupe une position géographique unique. Cette position pourrait constituer un avantage stratégique majeur. Elle demeure pourtant insuffisamment exploitée.

Sans vision propre, Pornichet risque de rester un territoire d'absorption : logement des actifs pour l'industrie, accueil des flux touristiques pour le littoral voisin, sans maîtrise réelle des équilibres économiques et démographiques qu'elle contribue pourtant à produire.

Assumer pleinement son rôle de trait d'union, plutôt que ligne de fracture, signifie construire une stratégie territoriale claire, capable d'articuler ces deux logiques puissantes au bénéfice direct de la commune. Cela suppose d'affirmer une position politique, de formuler des propositions structurantes et de peser dans les arbitrages intercommunaux plutôt que de les subir.

3.3. L'aménagement du territoire comme levier central

Logement, démographie, emploi, commerce, équipements publics, santé et vie locale dépendent directement de l'organisation spatiale et foncière de la commune.

Les déséquilibres constatés (vieillesse accélérée, perte relative des jeunes actifs, spécialisation résidentielle) ne sont pas le fruit du hasard. Ils résultent de choix d'aménagement successifs qui n'ont pas été inscrits dans une trajectoire stratégique globale.

Construire davantage n'a pas suffi à rééquilibrer la structure démographique. Investir davantage n'a pas garanti une production locale de valeur plus importante. L'aménagement ne peut plus être un empilement incohérent d'opérations, il doit devenir une doctrine cohérente.

C'est la raison pour laquelle l'aménagement du territoire constitue le levier central du projet municipal du parti de Pornichet. Il permettra de corriger durablement les déséquilibres identifiés, de réorienter la trajectoire démographique et économique et de parvenir à ce que Pornichet redevienne une ville vivante, capable de faire face à la concurrence de ses deux puissantes voisines.

4. Une situation financière saine, socle d'une ambition de long terme³

Les constats et le cap posés en PARTIE I appellent des choix structurants engageant Pornichet sur le long terme. Ces choix supposent une capacité réelle à décider et à agir.

Les finances communales offrent aujourd'hui ce socle.

Sur les derniers exercices, la commune dégage une épargne brute représentant environ 20 à 23% des recettes réelles de fonctionnement, contre environ 15 à 16% en moyenne pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants.

Ce ratio traduit une capacité d'autofinancement supérieure à la moyenne, et donc une situation financière globalement saine, compatible avec une ambition de long terme.

Pornichet n'a donc pas été freinée au cours des derniers mandats par une situation financière dégradée. Elle n'est, de la même manière, à priori, pas empêchée, pour la mise en œuvre d'un projet ambitieux.

5. Une gestion financière saine, mais sans traduction en vision stratégique cohérente⁴

Les budgets révèlent un choix assumé d'investissement soutenu.

Les dépenses d'équipement atteignent entre 1 300 et 1 600 € par habitant, soit un niveau plus de quatre fois supérieur à la moyenne nationale des communes de taille comparable.

Cette dynamique s'est accompagnée d'un endettement significatif, avec un encours d'environ 1 850€ par habitant et un ratio dette / recettes réelles de fonctionnement proche de 85 %. Ces niveaux ne traduisent pas une situation de crise, mais appellent rigueur et cohérence dans les choix futurs.

Ils mettent surtout en évidence un point central, la bonne gestion financière n'a pas été mise au service d'une vision stratégique globale et lisible de long terme. Les investissements se sont succédés sans s'inscrire dans une trajectoire clairement structurée, produisant un empilement de projets plutôt qu'un projet de territoire basé sur une vision à long terme répondant à des objectifs précis.

6. Connaître précisément les marges de manœuvre : audit financier et valorisation du patrimoine

Parce qu'il s'agit d'un programme, la méthode doit être clairement posée.

Le mandat commencera par un audit financier approfondi et une analyse patrimoniale complète, afin de disposer d'une connaissance précise, objectivée et partagée des marges de manœuvre réelles de la commune.

Cet audit portera notamment sur :

- la structure et l'évolution des dépenses et des recettes,
- les engagements financiers et les trajectoires d'investissement,
- la dette et sa soutenabilité,
- le patrimoine communal, non seulement en valeur nette comptable, mais en valeur de marché actualisée, intégrant les usages, les coûts et les potentiels d'évolution.

Cette étape est indispensable pour sécuriser les décisions futures et éviter toute surprise dans la conduite d'un projet municipal cohérent, ambitieux et de long terme.

³ Source budget communal

⁴ Source budget communal

7. La maîtrise financière et patrimoniale comme pilier de la souveraineté locale

La souveraineté municipale repose sur plusieurs piliers complémentaires.

La maîtrise financière et patrimoniale en est un, au même titre que la position géopolitique locale et que la stratégie d'aménagement du territoire, développées dans les parties suivantes.

Dans un territoire contraint, la capacité à avancer durablement dépend de la manière dont la commune pilote ses ressources, ses dépenses et ses actifs.

C'est cette maîtrise conjointe des finances et du patrimoine qui permettra de transformer une situation financière saine en un projet de territoire cohérent, ambitieux et soutenable dans le temps.

Elle constitue le premier pilier de souveraineté du projet municipal du parti de Pornichet.

PARTIE III – POSITION TERRITORIALE, INTERCOMMUNALITÉ ET SOUVERAINETÉ POLITIQUE

8. L'intercommunalité : un cadre structurant, pas neutre

Pornichet s'inscrit dans la CARENE, intercommunalité structurée autour du pôle industriel et urbain de Saint-Nazaire.

Ce cadre n'est ni anodin ni neutre. Il organise les flux économiques, résidentiels, financiers et décisionnels à l'échelle du bassin de vie.

Dans ce modèle, Saint-Nazaire concentre l'essentiel de l'emploi, de la fiscalité économique et du pilotage stratégique, tandis que les communes périphériques, dont Pornichet, assument majoritairement des fonctions résidentielles, d'accueil et de régulation des flux humains.

L'intercommunalité repose ainsi sur un équilibre implicite :

- concentration de la production et de la valeur économique au centre,
- diffusion du logement, des services quotidiens et des charges d'usage sur la périphérie,
- redistribution financière partielle pour maintenir la cohésion de l'ensemble.

Ce modèle produit de la stabilité, mais aussi des dépendances structurelles.

9. Pornichet, commune bénéficiaire financièrement mais subordonnée politiquement⁵

Sur le plan strictement budgétaire, Pornichet est bénéficiaire nette de la solidarité intercommunale. En 2023, par exemple, la commune a perçu 1,74M€ au titre de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire, tandis qu'elle a supporté environ 0,65M€ de prélèvements liés aux mécanismes de péréquation, soit un solde net positif de l'ordre de 1,1M€. Elle reçoit donc davantage de dotations communautaires qu'elle ne contribue directement au budget de l'EPCI.

Mais cette situation financière ne doit pas masquer une réalité politique plus profonde. Pornichet bénéficie d'une redistribution, mais ne pilote pas la stratégie qui organise cette redistribution.

La dotation de solidarité communautaire ne constitue pas une compensation intégrale des contraintes supportées par la commune. Elle permet d'assurer l'équilibre financier, mais elle ne confère ni pouvoir décisionnel renforcé, ni capacité d'orientation stratégique sur l'emploi, l'économie ou l'aménagement.

Pornichet est donc aujourd'hui :

- financièrement stabilisée,
- fonctionnellement dépendante,
- politiquement marginale dans les arbitrages structurants.

⁵ Source budget communal

Cette situation alimente progressivement la trajectoire de ville résidentielle subordonnée, exposée au risque de devenir une cité dortoir balnéaire, puis une ville vieillissante à usage majoritairement saisonnier, tel que les constats et les chiffres posés au début de ce document le démontrent.

10. Une position géographique unique entre deux intercommunalités

Pornichet occupe une position singulière. Elle s'inscrit dans le territoire de la CARENE, tout en étant en continuité immédiate avec Cap Atlantique, intercommunalité à dominante touristique, résidentielle et patrimoniale.

Pornichet est donc, de manière schizophrénique, dans le territoire industriel alors qu'elle est une des seules communes de la CARENE à ne pas disposer de zone industrielle, et non dans le territoire touristique de Cap Atlantique alors qu'elle est balnéaire et que sa population est multipliée par 10 l'été, à l'instar de La Baule.

Cette situation fait de Pornichet :

- une porte d'entrée littorale du bassin nazairien,
- un point de passage entre économie industrielle, tourisme et habitat,
- un territoire charnière entre deux logiques de fonctionnement et d'aménagement,
- une ligne de fracture ou bien un trait d'union.

Pourtant, cette position n'a jamais été formalisée comme un levier stratégique. Pornichet subit les effets de ces deux dynamiques sans en organiser la complémentarité ni à son profit, ni à celui des deux intercommunalités concernées.

11. Reprendre la main : de la commune périphérique au trait d'union territorial

Le projet municipal du parti de Pornichet ne repose ni sur une sortie dogmatique de l'intercommunalité, ni sur une acceptation passive du cadre existant.

Il repose sur une ambition claire : transformer Pornichet d'un territoire d'absorption en un territoire de médiation et d'équilibre.

Cela suppose :

- d'assumer pleinement l'appartenance à la CARENE,
- tout en revendiquant une place spécifique dans les équilibres intercommunaux,
- et en construisant des coopérations actives avec Cap Atlantique.

Pornichet doit devenir un trait d'union politique et territorial, capable de :

- porter des sujets transversaux (logement, mobilités, saisonnalité, attraction de l'innovation),
- faire converger des intérêts aujourd'hui traités séparément,
- et peser dans les arbitrages intercommunaux par la qualité de ses propositions et la clarté de sa stratégie.

12. Redonner de la souveraineté sans sortir du cadre

La souveraineté municipale ne se décrète pas par le retrait, mais par la capacité à négocier, à proposer et à structurer. Le mandat aura pour objectif :

- de clarifier les contreparties attendues de l'intercommunalité,
- de conditionner l'acceptation des équilibres financiers à des engagements concrets sur l'aménagement, le logement et la vitalité à l'année,
- de repositionner Pornichet comme un acteur central des équilibres territoriaux, et non comme une variable d'ajustement résidentielle.

Cette reconquête de souveraineté politique constitue le deuxième pilier de souveraineté du projet municipal du parti de Pornichet.

11. Méthode : comprendre avant d'arbitrer

Les déséquilibres identifiés en PARTIE I ne relèvent ni du hasard ni du manque de moyens. Ils résultent d'un développement non hiérarchisé dans le temps, où la production et l'investissement ont précédé la vision d'ensemble.

L'aménagement du territoire constitue le levier central de regain de la souveraineté municipale au service de la vision et de l'objectif. Il doit désormais reposer sur une méthode explicite, assumée et mesurable.

Le mandat débutera par un audit foncier et territorial exhaustif : structure des usages, réserves mobilisables, friches, continuités urbaines, bassins versants, état des infrastructures, capacité des réseaux, analyse des flux résidentiels et économiques... Ce travail croisera les données démographiques, les projections d'évolution et les contraintes physiques du territoire.

L'objectif est clair : établir un plan-guide d'aménagement à long terme fixant une trajectoire hiérarchisée. Ce document définira les priorités foncières, les zones de densification maîtrisée, les espaces stratégiques à préserver, les sites à requalifier et les infrastructures à programmer. Il mettra fin à l'empilement d'opérations ponctuelles dénuées de cohérence globale.

Cette stratégie intégrera pleinement une démarche de responsabilité sociétale territoriale. L'aménagement ne peut plus être dissocié des enjeux climatiques et environnementaux.

Pornichet est une commune littorale exposée, notamment :

- à l'élévation progressive du niveau de la mer,
- à l'intensification des épisodes pluvieux,
- aux risques accrus de ruissellement et de saturation des réseaux,
- aux phénomènes d'érosion côtière.

La gestion du bassin versant, la préservation des surfaces perméables, la désimperméabilisation progressive des espaces publics, l'intégration systématique de solutions fondées sur la nature devront devenir des standards et non des options.

Le cadre du Zéro Artificialisation Nette sera intégré avec lucidité. La réduction de la consommation d'espaces ne doit pas être subie mais maîtrisée : requalification de secteurs déjà urbanisés, optimisation du foncier existant, arbitrage raisonné entre développement et préservation.

La résilience climatique constitue un enjeu financier autant qu'environnemental. Chaque euro investi sans anticipation des risques futurs génère une dette cachée. À l'inverse, un aménagement résilient réduit les coûts à long terme.

Comprendre avant d'arbitrer. Planifier avant d'investir. Anticiper avant de subir. Voilà les concepts clés de notre vision de l'aménagement du territoire Pornichétin. Il ne sera plus une succession d'opérations, il deviendra la matrice stratégique d'une commune souveraine, résiliente et structurée à long terme.

12. Logement : arrêter de produire sans orienter

La question du logement est au cœur de la trajectoire de Pornichet. Elle conditionne la structure d'âge, la vitalité des écoles, le commerce du quotidien, la vie associative et, à terme, l'équilibre budgétaire de la commune.

Aujourd'hui, pour rappel :

- près d'un logement sur deux est une résidence secondaire ;
- La population vieillit plus vite que dans les territoires voisins ;
- Malgré un rythme de construction supérieur à la moyenne départementale et régionale, la part des jeunes ménages recule et les classes d'âge actives se contractent.

Ces éléments démontrent que la production de logements, en elle-même, ne constitue pas une politique. Elle doit être orientée.

L'enjeu n'est donc pas uniquement quantitatif. Il est structurel.

Au-delà des volumes construits, le prix du foncier et de l'immobilier constitue un facteur déterminant. En dix ans, les prix de vente ont connu une progression très significative sur le littoral atlantique. À Pornichet, le prix médian des appartements anciens dépasse aujourd'hui 5 000 € / m² et celui des maisons avoisine ou dépasse fréquemment 600 000 €, des niveaux très supérieurs aux revenus médians des ménages locaux.

Cette tension exclut progressivement une partie des jeunes actifs et des familles du marché libre. Elle favorise les acquisitions patrimoniales, les résidences secondaires et les produits de placement, au détriment de l'occupation à l'année.

Construire davantage sans agir sur la structure de l'offre revient à alimenter cette dynamique plutôt qu'à la corriger. La politique municipale du logement ne peut consister à regarder passer les opérations privées ou à céder du foncier sans cap, sans contrepartie et sans objectif démographique précis. Le promoteur remplit une fonction économique légitime : il optimise une opération. Il ne définit ni la structure d'âge d'une commune, ni son équilibre social, ni sa trajectoire à vingt ans.

Lorsque la commune a perdu son droit de préemption urbain au profit de l'État et que le règlement d'urbanisme est exercé à l'échelle intercommunale, sa capacité à orienter les opérations se réduit mécaniquement. Elle devient spectatrice de dynamiques qu'elle devrait piloter.

La reconquête de la souveraineté foncière et réglementaire est donc un enjeu stratégique majeur. Elle seule permet de conditionner les cessions de terrain, d'orienter les typologies de logements, d'exiger de la qualité urbaine et d'inscrire chaque opération dans une trajectoire cohérente.

Produire du logement n'est pas une fin en soi. Orienter la production est un acte politique au service de l'intérêt général.

12.1. Logement libre : rééquilibrer la trajectoire démographique

La production de logements libres devra être prioritairement orientée vers les actifs, les familles et les parcours résidentiels locaux. Il s'agit de permettre aux jeunes ménages de rester à Pornichet lorsqu'ils évoluent professionnellement ou familialement, plutôt que de quitter la commune faute d'offre adaptée.

Dans un contexte de forte tension foncière, la typologie des opérations et la maîtrise du prix de sortie sont déterminantes. Lorsque la charge foncière est optimisée sans contrepartie démographique, les programmes s'orientent mécaniquement vers des produits haut de gamme ou patrimoniaux. La commune devra conditionner les opérations significatives à des objectifs clairs d'occupation à l'année et de diversité de profils.

La ville ne peut se contenter d'accueillir des résidences de villégiature ou des produits standardisés déconnectés des besoins locaux. L'objectif est de favoriser une occupation à l'année, condition indispensable à la vitalité du territoire.

12.2. Logement social : un outil maîtrisé de stabilisation

Le logement social suscite parfois des inquiétudes. Elles doivent être traitées avec sérieux et sans caricature.

Il convient tout d'abord de rappeler que 83%⁶ des ménages locataires du parc privé sont éligibles au logement social au regard des plafonds de ressources. Il ne s'agit donc pas d'un dispositif marginal

⁶ Selon le Panorama du logement social de l'Agence nationale du contrôle du logement social (ANCOLS).

réservé à une population paupérisée, inactive ou autres clichés... mais d'un outil permettant à des actifs, des jeunes ménages ou des seniors modestes de se loger dignement.

La commune dispose, par ailleurs, d'un poids dans le choix des attributions qu'il lui appartient de maîtriser avec ses partenaires bailleurs sociaux au travers d'accords stratégiques.

Refuser de produire les quotas de logements sociaux que la loi impose expose la commune à des pénalités financières et à une perte de marge de négociation. Produire de manière maîtrisée permet au contraire de réduire ces pénalités et de stabiliser la population active.

Pornichet est aujourd'hui à 9,28 %⁷ de logements sociaux alors que l'objectif légal SRU applicable est de 25 %. Tant que cet écart persistera, la commune restera pénalisée financièrement et affaiblie dans sa capacité à piloter sa politique foncière. Le coût de l'amende a été, en 2024 de plus de 600k€⁸.

Le logement social doit être un instrument de cohésion et de rééquilibrage, non un facteur de tension. Dans un marché où les prix dépassent largement la capacité d'achat d'une partie des actifs locaux, le logement social n'est pas un choix idéologique. Il constitue un mécanisme d'équilibrage dans un environnement foncier devenu sélectif.

12.3. Étudiants et saisonniers : organiser les cycles plutôt que subir la saisonnalité

Pornichet se situe à proximité immédiate d'un pôle étudiant et industriel majeur. Dans le même temps, son économie touristique génère des besoins saisonniers importants.

Ces deux réalités peuvent être pensées conjointement. Des logements spécifiques, de qualité, conçus pour être occupés en période universitaire puis mobilisés en période estivale, permettraient d'optimiser l'usage du parc et de limiter les périodes de vacance.

Cette approche répondrait à la fois aux besoins des entreprises locales en saison et à la dynamique étudiante liée au bassin nazairien. Elle traduirait concrètement la position de Pornichet comme territoire charnière entre industrie et tourisme.

12.4. Résidents secondaires : partenaires économiques, non adversaires

La résidence secondaire est une composante structurelle de Pornichet. Elle contribue à l'activité économique, au dynamisme commercial et à l'image du territoire.

La stratégie municipale ne reposera pas sur des mesures punitives ou sur une remise en cause brutale de cette réalité. Empêcher la résidence secondaire ne résoudrait pas la crise du logement sans provoquer une déstabilisation du marché immobilier local.

En revanche, des incitations pourront être mises en place afin que les propriétaires qui louent leurs biens confient leur gestion à des entreprises locales. Cette orientation permettrait de créer des emplois de proximité et de renforcer l'économie locale sans opposer les usages.

12.5. La Butte d'Ermur : un projet structurant, pas une opération comptable

Le site de la Butte d'Ermur constitue l'un des derniers grands leviers fonciers de la commune. Sa position en tête de bassin versant, sa visibilité paysagère et son potentiel d'aménagement en font un projet qui engage Pornichet pour plusieurs décennies.

Il ne peut être traité comme une simple opération destinée à optimiser une charge foncière ou à atteindre un objectif chiffré de production de logements. Lorsque la valorisation du terrain devient le

⁷ Source data.gouv.fr

⁸ Source budget communal

critère principal d'équilibre d'une opération, la qualité urbaine, la mixité sociale, l'objectif démographique et la cohérence environnementale passent au second plan.

Dans un marché où le prix du foncier est élevé, la tentation est grande de laisser l'équilibre économique dicter seul la programmation. Ce n'est pas le rôle d'une municipalité responsable et visionnaire. Il lui appartient donc de maîtriser l'opération et de pas être un passe-plat pour un opérateur privé dont le métier ne sera pas de prévoir la politique de la ville à long terme, mais à réaliser, légitimement des profits. En somme, le problème n'est pas que des promoteurs « spéculent » ou réalisent des profits, mais bien que les municipales, dans les cas stratégiques, ne prennent pas leurs responsabilités en maîtrisant la maîtrise d'ouvrage ou en imposant, pour le moins, des cahiers de charges extrêmement précis et contraignants.

La Butte d'Ermur devra devenir un écoquartier pilote, pensé comme un démonstrateur d'une nouvelle doctrine d'aménagement :

- mixité maîtrisée et intégrée,
- gestion exemplaire de l'eau en tête de bassin versant,
- gestion drastique de l'imperméabilisation,
- qualité architecturale, énergétique et durable exigeante,
- part significative d'occupation à l'année,
- insertion paysagère cohérente avec les continuités naturelles et agricoles
- services de proximité adaptés
- maîtrise des coûts de sortie.

La réussite du projet reposera sur un arbitrage assumé entre valorisation financière à court terme et intérêt territorial à long terme. La valeur immobilière est une force pour Pornichet ; elle ne doit pas devenir le seul moteur des décisions.

Un projet structurant n'est pas une opération comptable. Il est l'expression concrète d'une vision.

Par la maîtrise publique de cette opération, Pornichet affirmera sa capacité à orienter son développement, à corriger ses déséquilibres démographiques et à reprendre la main sur son destin territorial.

12.6. Mixité des usages : sortir du zonage monofonctionnel

L'urbanisme français du XXe siècle a largement organisé les territoires par fonctions séparées : zones d'habitat, zones d'activité, zones commerciales, zones agricoles. Cette logique a produit des quartiers monofonctionnels, dépendants de la voiture et souvent vides une partie de la journée.

Pornichet ne peut plus se permettre ce fonctionnement.

La mixité des usages n'est pas une posture idéologique. Elle est identifiée par l'État lui-même comme un levier majeur de sobriété foncière et de limitation de l'artificialisation des sols dans le cadre des objectifs ZAN. Le ministère de la Transition écologique souligne que la mixité fonctionnelle permet d'optimiser le foncier existant, de réduire les déplacements et de renforcer la vitalité urbaine⁹.

Il n'est pas incohérent qu'un artisan installé en zone d'activité puisse habiter au-dessus ou à proximité immédiate de son atelier. Il n'est pas aberrant qu'un chef d'entreprise puisse intégrer un logement dans son bâtiment professionnel. Il n'est pas illogique que des logements transitoires liés à l'activité puissent être implantés de manière encadrée dans certains secteurs aujourd'hui strictement monofonctionnels.

⁹ Ministère de la Transition écologique, *Guide de la sobriété foncière – Fiche n°8 : Mixité des fonctions urbaines*, 2023

Sortir du dogme du zonage rigide ne signifie pas désorganiser la ville. Cela signifie adapter les règles aux usages réels et aux évolutions sociétales, dans un objectif de cohérence territoriale et de sobriété foncière.

Dans un contexte de contrainte réglementaire croissante, mieux utiliser le foncier existant est une obligation stratégique.

2.7. Habitat léger et réversible : un outil complémentaire et encadré

L'habitat léger et réversible ne constitue pas une alternative au logement traditionnel, mais un outil complémentaire permettant de répondre à des besoins temporaires sans artificialiser durablement le sol. Les technologies actuelles permettent de produire des modules de qualité, conformes aux standards énergétiques et architecturaux, loin de l'à-priori de cabanisation précaire.

Utilisé de manière encadrée et stratégique, cet outil peut répondre à des situations précises : accueil transitoire de salariés recrutés hors du territoire, logement temporaire de saisonniers, solutions d'attente pour de jeunes actifs.

Aux Sables-d'Olonne, par exemple, une concertation entre élus et employeurs locaux, a permis d'installer rapidement des logements modulaires grâce à un permis précaire sur un foncier qui ne permettait pas la construction classique, afin de sécuriser des recrutements le temps que les salariés arrivant de l'extérieur sur ce territoire extrêmement tendu de trouver un logement pérenne.

Dans le Morbihan, toujours par exemple, à Grand-Champ, Morbihan Habitat a également expérimenté l'implantation encadrée de micro-logements légers intégrés dans un parcours résidentiel social sous maîtrise publique totalement public, sur un foncier non-constructible.

Ces exemples démontrent que la réversibilité peut être mobilisée avec méthode, dans un cadre juridique sécurisé, à condition qu'elle soit objectivée et inscrite dans une stratégie d'ensemble.

Pour Pornichet, il ne s'agit pas de contourner les règles, mais d'utiliser intelligemment les outils existants afin d'occuper temporairement des terrains en friche sans usage agricole réel, tout en soutenant l'emploi local et la vitalité à l'année.

13. Commerce : reconquérir la valeur

Le commerce n'est pas un sujet périphérique. Il est l'un des révélateurs les plus concrets de la dépendance territoriale. Lorsqu'une ville exporte son pouvoir d'achat, elle exporte aussi de l'emploi, de la fiscalité et de la vitalité à l'année.

Pornichet se trouve aujourd'hui dans une situation paradoxale. Elle dispose d'une population permanente significative, à laquelle s'ajoute une fréquentation saisonnière importante. Pourtant, une part substantielle de la dépense quotidienne et de la dépense de destination est réalisée hors de la commune.

En matière alimentaire, la population permanente représente un pouvoir d'achat théorique de l'ordre de près de 100 millions d'euros par an. L'absence d'hypermarché et la structure actuelle de l'offre conduisent une partie de cette dépense vers Saint-Nazaire. Ce flux sortant n'est pas neutre : il correspond à des emplois, à de la valeur ajoutée et à des recettes fiscales qui ne bénéficient pas au territoire. Il est important d'accompagner les acteurs existant dans le développement de leur offre afin, au minimum, de conserver la dépense sur le territoire communal, voire de rendre excédentaire la balance de ce commerce de première nécessité avec les communes voisines.

De la même manière, pour la promenade et la consommation de moyenne et haute gamme, l'attractivité se concentre aujourd'hui sur l'avenue de Gaulle à La Baule. Pornichet ne peut durablement rester une ville de transit entre deux pôles commerciaux dominants.

13.1. Structurer une centralité identifiable

La commune ne dispose pas, à ce stade, d'une artère concentrant restaurants, commerces et services dans une logique de destination clairement assumée. L'étalement de l'offre lié à cette absence historique de centralité affaiblit la lisibilité urbaine et dilue les flux.

L'objectif n'est pas de copier La Baule, mais d'affirmer une identité propre et cohérente. Cela suppose une réflexion foncière précise : localisation d'une polarité, maîtrise des rez-de-chaussée, programmation cohérente des activités, traitement qualitatif de l'espace public.

Une centralité ne se décrète pas. Elle se construit dans le temps, par la concertation avec les professionnels concernés, par la cohérence des décisions d'implantation à long terme et par la stabilité des orientations.

13.2. Limiter l'évasion commerciale et renforcer la dépense locale

L'analyse des flux commerciaux devra objectiver la part réelle de la dépense quotidienne captée localement et celle qui s'échappe vers les communes voisines. Ce travail permettra d'identifier les manques structurels de l'offre et d'adapter la stratégie commerciale en conséquence.

L'enjeu n'est pas de multiplier les surfaces, mais d'équilibrer l'offre avec la sociologie pornichétine et avec la fréquentation saisonnière. Une ville de 12 000 habitants qui multiplie sa population par dix l'été dispose d'un potentiel économique significatif. Il est crucial d'organiser sa captation.

Renforcer la lisibilité, améliorer l'accessibilité, préserver les rez-de-chaussée actifs et accompagner la transmission des commerces existants constituent des leviers concrets. Chaque euro dépense du recette commerciale maintenu sur le territoire consolide l'emploi local et réduit la dépendance fonctionnelle.

La reconquête commerciale s'inscrit ainsi dans la logique générale du projet : transformer Pornichet d'un territoire résidentiel périphérique en un territoire structurant, capable de capter et de valoriser sa propre richesse.

14. Artisanat et industrie : redevenir productif

Le diagnostic posé en PARTIE I est sans ambiguïté : Pornichet concentre 2,2 fois moins de postes salariés par habitant que Saint-Nazaire et ne produit que 22,6 % de postes salariés rapportés à sa population. Elle fonctionne principalement comme une cité dortoir dont l'emploi est situé ailleurs.

Cette situation n'est pas neutre. Elle expose la commune à une dépendance économique structurelle et limite sa capacité à peser dans les équilibres intercommunaux. Une ville qui n'est pas productive devient, mécaniquement, une variable d'ajustement résidentielle.

Revenir à un équilibre suppose de recréer des fonctions économiques sur le territoire, adaptées à sa taille, à sa géographie et à sa position charnière entre industrie et tourisme.

14.1. L'artisanat : structurer et sécuriser

Pornichet dispose d'un tissu artisanal existant, mais dispersé et parfois contraint par la pression foncière résidentielle. L'artisanat est pourtant l'un des piliers d'une économie locale résiliente : il génère de l'emploi non délocalisable, des services de proximité et une activité à l'année.

Un diagnostic précis des besoins et des disponibilités foncières sera réalisé afin d'identifier les secteurs à consolider et les éventuels pôles à structurer. L'objectif est double : protéger les activités existantes des logiques spéculatives et créer des conditions favorables à l'installation de nouvelles entreprises.

Le maintien et le développement de l'artisanat constituent un levier direct de réduction de la dépendance économique.

14.2. Industrie légère et innovation : complémentarité stratégique

Pornichet ne dispose pas de vastes réserves foncières permettant l'implantation d'industries lourdes comparables à celles de Saint-Nazaire. Cette réalité doit être assumée.

En revanche, sa position littorale, son port en eaux profondes et sa proximité immédiate du pôle industriel nazairien constituent des atouts. L'objectif n'est pas d'entrer en concurrence frontale avec Saint-Nazaire, mais de développer une complémentarité stratégique.

Pornichet peut devenir un pôle d'innovation notamment maritime, accueillant des activités de recherche et développement, des entreprises, bureaux d'études, laboratoires de recherche, ou encore des start-up spécialisées dans l'économie de la mer, des structures légères à forte valeur ajoutée. Cette orientation permettrait de capter une part de la dynamique industrielle du bassin nazairien sans chercher à la reproduire.

Redevenir productif ne signifie pas transformer radicalement la vocation du territoire. Cela signifie réintroduire des fonctions économiques cohérentes avec son identité et sa géographie.

En structurant l'artisanat et en développant une filière d'innovation complémentaire, Pornichet renforcera sa capacité à créer de l'emploi local, à consolider son assiette fiscale et à affirmer son rôle de trait d'union entre industrie et tourisme.

15. Tertiaire : transformer les dormeurs en acteurs locaux

Pornichet accueille aujourd'hui une population dont le niveau de qualification est élevé. Cadres, professions libérales, indépendants et salariés qualifiés résident sur la commune mais travaillent majoritairement à l'extérieur. Cette situation traduit une dissociation entre lieu de vie et lieu de production.

La commune ne produit aujourd'hui que 22,6 % de postes salariés rapportés à sa population. Cette dépendance quotidienne aux pôles voisins affaiblit la vitalité à l'année et accentue le caractère résidentiel du territoire.

Le développement du tertiaire constitue le levier le plus immédiat et le plus réaliste pour corriger cette situation.

Il ne s'agit pas d'implanter artificiellement des bureaux sans cohérence avec la structure locale, mais de créer les conditions permettant aux actifs déjà présents de travailler, au moins partiellement, sur le territoire. La montée en puissance du télétravail et des formes hybrides d'activité rend cette orientation particulièrement pertinente.

La stratégie consistera à favoriser l'implantation de bureaux, d'espaces de coworking, de cabinets professionnels et de structures d'innovation légère, notamment en lien avec les filières maritimes et industrielles du bassin nazairien. Ces implantations devront être intégrées dans les centralités existantes ou à structurer, afin de renforcer la vie urbaine et la fréquentation à l'année.

Transformer les « dormeurs » en acteurs locaux ne signifie pas fermer la commune sur elle-même. Cela signifie réduire la dépendance fonctionnelle et créer une économie de proximité complémentaire de celle de Saint-Nazaire.

En consolidant le tertiaire, Pornichet renforcera sa capacité à retenir la valeur créée par ses habitants, à dynamiser ses commerces et à affirmer son rôle de territoire productif, et non uniquement résidentiel.

16. Agriculture et bassin versant

Le foncier agricole et naturel de Pornichet ne constitue ni une variable d'ajustement ni un simple décor paysager. Il est un élément structurant de l'équilibre territorial, environnemental et économique de la commune.

Dans un territoire soumis à une forte pression résidentielle, chaque hectare agricole ou naturel porte une double responsabilité, contribuer à l'activité productive et garantir la résilience environnementale. L'aménagement stratégique doit intégrer pleinement cette réalité.

16.1. Filière équestre et cohérence avec l'hippodrome

Pornichet accueille un hippodrome reconnu, mais ne dispose pas de centre équestre structurant. Cette situation crée une incohérence territoriale alors même que la commune possède un potentiel foncier non usité et une tradition hippique affirmée.

Le développement d'une filière équestre complète, articulée avec l'hippodrome, permettra de renforcer l'identité sportive de la ville, de créer une activité économique à l'année et d'ouvrir une offre aujourd'hui inexistante pour les habitants. Un projet a déjà été proposé par des professionnels sur le haut de la Butte d'Ermur, envisageant une implantation sur environ 45 hectares potentiels, dont près de 10 hectares communaux actuellement laissés à l'abandon.

Cette implantation, compatible avec le maintien en zone agricole et naturelle, s'inscrit dans une logique de sobriété foncière et de réversibilité.

Au-delà d'une activité de centre équestre, l'objectif serait de structurer une véritable filière : pratique locale, formation, compétitions, complémentarité avec le champ de courses.

Il ne s'agit pas d'ajouter une infrastructure isolée, mais de consolider un écosystème cohérent avec l'identité de Pornichet.

16.2. Consolidation des exploitations agricoles et valorisation des filières

La commune compte encore de rares exploitants agricoles. Leur présence participe à la gestion des sols, au maintien des paysages et à la production locale. Dans un contexte de hausse du prix du foncier et de pression résidentielle, ces exploitations doivent être sécurisées plutôt que marginalisées.

Un diagnostic précis sera conduit en concertation étroite avec ces exploitants afin d'identifier les filières existantes, leurs contraintes et leurs perspectives de développement. L'objectif sera de consolider les filières viables, d'accompagner les transitions et les transmissions et, lorsque cela est pertinent, de favoriser les circuits courts et la valorisation locale.

L'enjeu est double. D'une part, maintenir une activité productive non délocalisable. D'autre part, éviter que les terres agricoles ne deviennent progressivement des friches foncières contreproductives dans la gestion des eaux de pluie et des écosystèmes.

16.3. Maîtrise hydrologique et valorisation paysagère

La Butte d'Ermur et les secteurs agricoles situés en hauteur jouent un rôle déterminant dans la régulation des écoulements vers les zones urbanisées en aval. L'aménagement ne peut être pensé indépendamment de cette réalité physique.

La préservation de surfaces perméables, la gestion raisonnée des sols, la plantation de haies et la mise en place de dispositifs naturels de ralentissement des eaux constituent des leviers concrets de prévention des risques. Chaque décision foncière doit être évaluée à l'aune de son impact hydrologique à long terme.

L'agriculture et l'activité équestre peuvent ainsi devenir des infrastructures environnementales à part entière, conciliant activité, production, paysage et gestion de l'eau.

En intégrant pleinement l'agriculture, la filière équestre et la maîtrise du bassin versant dans sa stratégie d'aménagement, Pornichet affirme que son développement ne se fera ni contre son environnement ni au détriment de sa résilience.

La protection et la valorisation des terres agricoles ne sont pas un frein à l'ambition territoriale. Elles en sont l'une des conditions.

17. Infrastructures structurantes

Les infrastructures communales ne sont pas des objets isolés. Elles traduisent une vision du territoire. Leur localisation, leur dimensionnement, leur modèle économique et leur articulation urbaine conditionnent durablement l'organisation spatiale de la commune.

Pornichet a investi fortement ces dernières années, avec des dépenses d'équipement par habitant très supérieures à la moyenne nationale des communes comparables. Cette capacité d'investissement constitue une force. Elle doit désormais s'inscrire dans une trajectoire cohérente.

Avant d'engager de nouveaux projets structurants, la commune devra systématiser une méthode claire : diagnostic des besoins réels et analyse des usages en concertation avec les professionnels ou associatifs spécialistes, projection démographique, évaluation des coûts complets sur le long terme, articulation avec la stratégie d'aménagement définie au point 11.

Une infrastructure ne se juge pas uniquement à son esthétique ou à son opportunité politique immédiate. Elle engage la collectivité sur plusieurs décennies. Elle doit donc répondre à un objectif pertinent, cohérent, identifié et partagé.

Les points suivants constituent des exemples emblématiques de cette exigence.

17.1. Le port : vocation, modèle économique, gouvernance

Le port occupe une position stratégique dans l'identité et dans l'économie de Pornichet. Pourtant, son évolution récente donne le sentiment d'un beau projet architectural défini uniquement par son esthétique avant que sa vocation ne soit clairement définie et ses usages confrontés à la réalité des besoins du terrain.

La méthode doit être inversée. Il convient d'abord de déterminer le rôle que le port doit jouer dans la stratégie territoriale : équipement de plaisance, support d'activités maritimes professionnelles, vitrine touristique, espace urbain structurant, support d'innovation, commercialité... Cette clarification conditionnera son modèle économique, sa gouvernance, ses investissements futurs et, enfin, sa planification architecturale

Le port ne doit pas être pensé isolément. Il doit s'inscrire dans la centralité urbaine, dans la dynamique commerciale et dans la stratégie maritime évoquée au point 14. Une infrastructure structurante n'est pertinente que si elle renforce la cohérence d'ensemble.

17.2. Maison médicale : l'exemple à ne pas suivre

La démographie pornichétine, marquée par une part élevée de plus de 60 ans, impose une anticipation rigoureuse des besoins en santé. La question n'est pas seulement de construire un bâtiment, mais de garantir une offre médicale pérenne et adaptée à l'évolution de la population.

Le projet de maison médicale actuellement engagé illustre précisément ce qu'une commune ne doit pas faire en matière d'aménagement structurant : lancer une opération immobilière sans diagnostic partagé préalable avec les professionnels concernés.

Une infrastructure de santé ne se décrète pas par la construction d'un immeuble. Elle repose d'abord sur :

- l'analyse du nombre de praticiens en exercice,
- leur âge moyen et leurs perspectives de départ,
- les spécialités manquantes,
- les conditions d'installation recherchées,
- l'attractivité réelle du territoire pour de nouveaux médecins.

En laissant l'initiative à un promoteur sans cadre stratégique clairement défini par la commune et sans concertation préalable approfondie avec les professionnels de santé, le risque est grand de produire une enveloppe immobilière sans garantie d'occupation pérenne.

Une maison médicale vide serait un échec coûteux, à la fois financier et symbolique.

Ce projet rappelle un principe fondamental qui devra guider l'ensemble du mandat, l'objectif précède l'architecture. La stratégie précède l'opération. La fonctionnalité précède la forme.

Les infrastructures communales doivent répondre à une vision et à des besoins objectivés après concertation avec les populations concernées. Elles ne doivent jamais être le résultat d'un dogme, d'un plaisir égotique ou d'une décision démagogique.

17.3. Infrastructures sportives : audit et réorganisation possible

Les équipements sportifs participent à la qualité de vie, à l'attractivité résidentielle et à la cohésion sociale. Leur localisation et leur état conditionnent l'usage réel qu'en font les habitants.

Un audit de vétusté, de fréquentation et de coûts de fonctionnement sera conduit. Il permettra d'identifier les besoins de rénovation, les éventuelles redondances et les possibilités de réorganisation spatiale.

Dans certains cas, une relocalisation ou une mutualisation pourrait libérer du foncier stratégique pour d'autres usages, notamment résidentiels ou économiques, sans dégrader l'offre sportive. Ces arbitrages devront être guidés par la cohérence territoriale, la concertation avec les usagers et non par des logiques économiques de court terme.

18. Quartiers : bien-vivre, sécurité et services de proximité

L'aménagement du territoire ne se mesure pas uniquement à l'échelle des grands projets. Il se juge aussi à la qualité de la vie quotidienne dans chaque quartier.

Pornichet présente des réalités contrastées : secteurs littoraux fortement saisonniers, quartiers résidentiels plus calmes, zones en développement, espaces proches des axes structurants. Cette diversité constitue une richesse. Elle impose également une approche différenciée par un pragmatisme ultra-local.

La stratégie municipale devra reconnaître les identités propres de chaque quartier tout en les inscrivant dans la vision d'ensemble. L'objectif n'est pas d'opposer les secteurs entre eux, mais d'assurer un équilibre cohérent à l'échelle communale.

Le vieillissement de la population pornichétine, avec, pour rappel, 43,9 % des habitants âgés de plus de 60 ans, renforce l'exigence de proximité. L'accès aux services, aux commerces, aux équipements de santé et aux mobilités doit être pensé à une échelle accessible. Le maintien à domicile, la sécurité des cheminements piétons et la qualité des espaces publics deviennent des enjeux centraux.

La sécurité du quotidien ne se limite pas à la présence policière. Elle dépend aussi de la lisibilité urbaine, de l'éclairage, de la fréquentation des espaces publics et de la mixité des usages. Un quartier vivant, doté de services et d'activités, est naturellement plus sûr qu'un quartier mono-fonctionnel.

Les mobilités constituent un autre levier structurant. L'articulation entre quartiers, le maillage piéton et cyclable, l'accès aux transports collectifs et aux centralités doivent être intégrés dans la réflexion globale d'aménagement. Une ville fragmentée génère des inégalités d'accès et affaiblit la cohésion territoriale.

Enfin, le bien-vivre repose sur la qualité des espaces publics, la présence de commerces de proximité et la vitalité associative. La stratégie municipale devra veiller à maintenir ces fonctions essentielles, notamment dans les secteurs les plus exposés à la saisonnalité.

L'approche par quartier ne constitue pas un repli localiste. Elle est le complément indispensable de la stratégie globale. Une ville structurée et souveraine est une ville dont chaque quartier trouve sa place dans l'équilibre d'ensemble et offre à ses habitants sécurité, services et qualité de vie à l'année.

19. Éducation et jeunesse : stabiliser et rajeunir la trajectoire

Pornichet ne compte plus que 12,1 % de moins de 15 ans, contre près de 18 % à l'échelle départementale.

Ces chiffres ne sont pas seulement démographiques. Ils conditionnent l'équilibre des écoles, la vitalité associative, la transmission économique et, à terme, la soutenabilité du modèle communal.

Si la trajectoire actuelle se poursuit, la commune s'expose mécaniquement à une contraction des effectifs scolaires et à une spécialisation résidentielle senior.

Une fermeture de classe n'est jamais un événement isolé. Elle traduit un déséquilibre territorial et place la commune en risque aux effets irréversibles.

La politique éducative ne peut donc être dissociée de la politique du logement et de l'aménagement.

19.1. Sécuriser les écoles par la planification démographique

Le mandat débutera par une projection à dix ans des effectifs scolaires, en croisant toutes les données pertinentes disponibles.

Cette projection permettra d'anticiper les besoins d'adaptation des équipements, d'éviter les décisions en réaction et de garantir la stabilité des établissements.

Une commune qui planifie sa démographie choisit son avenir scolaire. Une commune qui ne le fait pas le subit.

19.2. Logement familial et attractivité des jeunes ménages

La stabilisation des écoles dépend directement de la capacité à accueillir des familles à l'année. Cela suppose :

- une production aux tarifs de sortie maîtrisée,
- orientée vers des typologies de bénéficiaires adaptées,
- un environnement urbain sécurisé pour les mobilités douces,
- une proximité réelle entre logements, écoles et services.

L'éducation devient ainsi un critère structurant dans la hiérarchisation des opérations d'aménagement.

19.3. Jeunesse, formation et continuité générationnelle

Pornichet se situe à proximité immédiate d'un pôle étudiant majeur. Cette proximité constitue une opportunité stratégique.

L'enjeu est de créer une continuité entre :

- étudiants,
- jeunes actifs,
- jeunes ménages.

En structurant une offre de logements adaptée et en développant des fonctions tertiaires locales, la commune peut capter une partie de cette dynamique générationnelle.

Rajeunir la trajectoire ne signifie pas opposer générations. Il s'agit d'équilibrer.

Une commune durable est une commune capable d'assurer la transmission entre les âges, de maintenir ses écoles ouvertes et d'offrir aux jeunes la possibilité de rester.

L'éducation n'est pas un chapitre sectoriel. Elle est un indicateur de souveraineté territoriale.

20. Santé, vieillissement et autonomie : organiser la transition démographique

Pornichet compte 43,9 % d'habitants de plus de 60 ans et 17,9 % de plus de 75 ans. Cette réalité n'est pas conjoncturelle. Elle structure durablement la demande de services, l'organisation urbaine et la soutenabilité financière de la commune.

Le vieillissement n'est ni un problème ni une fatalité. Il devient un déséquilibre lorsqu'il n'est pas anticipé.

L'objectif n'est donc pas de "gérer" le vieillissement, mais d'organiser la transition démographique avec méthode.

20.1. Anticiper l'offre de soins

Avec une part élevée de seniors, la pression médicale va mécaniquement augmenter dans les dix prochaines années.

Le mandat débutera par un état précis de l'offre existante, nombre de praticiens, âge moyen, spécialités, départs prévisibles, ratio habitants par médecin. Cette analyse conditionnera la programmation d'une maison médicale ou de toute autre infrastructure.

L'implantation d'un équipement de santé ne peut être opportuniste. Elle doit répondre à une projection démographique et s'inscrire dans une centralité accessible à pied ou en mobilités douces.

La santé relève d'une stratégie territoriale, non d'une opération immobilière.

20.2. Maintien à domicile et proximité réelle

L'autonomie repose d'abord sur la proximité.

Lorsque près d'un habitant sur cinq a plus de 75 ans, la distance entre logement, commerce, pharmacie, médecin et services publics devient un facteur décisif de qualité de vie.

La structuration des centralités, la sécurité des cheminements piétons, l'accessibilité des espaces publics et la présence de services à distance raisonnable constituent les premiers outils d'une politique du vieillissement.

Un aménagement bien pensé réduit la dépendance avant même d'avoir recours aux dispositifs sociaux.

20.3. Cohésion intergénérationnelle et équilibre territorial

Une commune où 43,9 % des habitants ont plus de 60 ans doit veiller à maintenir un équilibre générationnel.

La politique du logement orientée vers les familles, le maintien des écoles et le développement du tertiaire local ne sont pas des sujets distincts : ils participent à la soutenabilité démographique globale.

L'enjeu n'est pas d'opposer les générations, mais de les articuler. Le vieillissement de la population peut devenir une ressource si la commune organise des dispositifs permettant aux seniors de transmettre leur expérience, leurs compétences et leur temps aux plus jeunes.

Des systèmes encadrés seront proposés afin de favoriser :

- le soutien scolaire assuré par des retraités bénévoles ou indemnisés,
- le mentorat professionnel pour les jeunes actifs et entrepreneurs,
- la garde ponctuelle d'enfants,
- l'accompagnement à l'insertion ou à l'orientation,
- la transmission de savoir-faire artisanaux ou techniques.

Cette organisation pourra aller au-delà du bénévolat classique. Un modèle encadré d'échanges de services pourrait permettre à des seniors, notamment les plus modestes, de compléter leurs revenus ou de bénéficier de services gratuits en contrepartie de leur engagement. Ce type de dispositif renforcerait la cohésion sociale tout en créant de la valeur locale.

Organiser la transition démographique, ce n'est pas simplement adapter l'offre de soins. C'est structurer une coopération active entre générations afin que chacune trouve sa place et apporte aux autres au sein d'une même communauté, celle des pornichétins.

La santé et l'autonomie ne constituent pas un chapitre social isolé. Elles sont un indicateur direct de la qualité de l'aménagement et de la résilience de la commune.

Anticiper aujourd'hui, c'est éviter des coûts humains et financiers demain, tout en transformant une contrainte démographique en levier de vitalité territoriale.

21. Mobilités et voirie : réduire la dépendance et sécuriser les usages

Pornichet ne produit que 22,6 % de postes salariés rapportés à sa population. Cela signifie que près de trois quarts des actifs travaillent en dehors de la commune, principalement vers Saint-Nazaire et les territoires voisins.

Cette dépendance économique se traduit spatialement : flux quotidiens importants, usage dominant de l'automobile, pression sur le stationnement et fragmentation des parcours urbains.

La mobilité n'est donc pas un simple sujet de circulation. Elle est l'une des manifestations les plus visibles de la dépendance territoriale.

21.1. Réduire les flux subis

La première réponse relève de la stratégie économique : développer le tertiaire local, renforcer les fonctions productives compatibles avec la commune et permettre à une partie des actifs de travailler à Pornichet.

Chaque poste salarié créé localement réduit mécaniquement un flux quotidien vers l'extérieur. La mobilité commence par l'aménagement et l'emploi.

21.2. Structurer un maillage cohérent

Au-delà de la dépendance externe, la commune doit organiser ses mobilités internes.

Le maillage piéton et cyclable devra relier de manière continue :

- les quartiers résidentiels,
- les centralités commerciales,
- les écoles,
- les équipements sportifs,
- la gare,
- le front de mer.

L'objectif n'est pas l'accumulation d'aménagements ponctuels, mais la construction d'un réseau lisible et sécurisé.

La sécurité des piétons, notamment des enfants et des personnes âgées, doit devenir un critère systématique dans la conception des voiries. Une commune où 17,9 % des habitants ont plus de 75 ans ne peut ignorer cette dimension.

21.3. Stationnement et saisonnalité

La saisonnalité accentue la pression sur la voirie et sur le stationnement, notamment dans les secteurs littoraux.

La gestion du stationnement doit être pensée stratégiquement : différenciation des usages, protection des zones résidentielles, soutien à l'activité commerciale et lisibilité pour les visiteurs.

Le stationnement n'est pas une variable secondaire. Il influence directement l'attractivité des centralités et la qualité de vie des habitants.

21.4. Voirie et entretien : une responsabilité durable¹⁰

La qualité des voiries conditionne la sécurité, la fluidité des déplacements et l'image du territoire. Elle représente également un poste budgétaire majeur. En 2024, la commune a consacré 2,18 M€ en investissement aux installations de voirie, soit près de 14 % des dépenses d'investissement, et 1,87 M€ en fonctionnement pour l'entretien des voies et réseaux, soit environ 8 % des dépenses réelles de fonctionnement. Au total, plus de 4 M€ par an, soit environ 11 % du budget communal, sont mobilisés sur ce seul poste.

Un audit précis de l'état des chaussées, trottoirs, réseaux et équipements associés sera intégré au plan-guide d'aménagement. La programmation pluriannuelle des travaux devra éviter les interventions fragmentées, coûteuses et répétitives, et privilégier une approche coordonnée avec les réseaux d'eau, d'assainissement, d'éclairage et de télécommunications afin d'optimiser chaque euro investi.

La mobilité est un levier de souveraineté fonctionnelle. Une commune qui organise ses flux, sécurise ses usages et anticipe l'entretien de ses infrastructures améliore concrètement la vie quotidienne et renforce son autonomie territoriale.

¹⁰ Source budget communal

22. Culture, identité et vie à l'année

Près d'un logement sur deux à Pornichet est une résidence secondaire (47,5 %). Cette donnée structure la saisonnalité du territoire. L'été concentre l'activité, l'hiver la dilue.

Une commune qui veut rester vivante à l'année ne peut se contenter d'un modèle saisonnier. La culture, le sport et l'animation constituent des leviers stratégiques de stabilisation territoriale.

Il ne s'agit pas d'accumuler des événements. Il s'agit de structurer une identité.

22.1. Sortir de la fracture saisonnière

L'objectif est clair : renforcer l'activité hors saison.

Cela suppose une programmation coordonnée avec la stratégie commerciale et les centralités urbaines. Un événement culturel isolé produit un pic ponctuel. Une programmation structurée soutient durablement l'activité économique et associative.

La vitalité hivernale doit devenir un indicateur de performance territoriale.

22.2. Affirmer une identité propre

Pornichet ne peut se définir uniquement par comparaison avec La Baule ou Saint-Nazaire. Elle doit affirmer une identité cohérente avec sa géographie : ville littorale, sportive, tournée vers la mer et vers l'innovation maritime.

L'hippodrome, le port, les plages, la côte sauvage et les espaces naturels constituent des marqueurs forts. La politique culturelle devra s'appuyer sur ces atouts plutôt que les ignorer.

L'identité culturelle n'est pas un supplément d'âme. Elle conditionne l'attractivité résidentielle, touristique et économique.

22.3. Soutenir la vie associative et sportive

La cohésion d'une commune repose en grande partie sur ses associations. Elles créent du lien entre générations, entre résidents permanents et saisonniers, entre nouveaux arrivants et habitants historiques.

La stratégie municipale devra privilégier la stabilité des structures existantes, la lisibilité des soutiens publics et la cohérence entre équipements et programmation.

Le sport, déjà structurant sur le territoire, devra être articulé à cette logique de rayonnement et de vie à l'année.

La culture et l'animation ne relèvent pas d'une politique marginale. Elles sont un outil d'équilibre démographique, de cohésion sociale et de positionnement stratégique.

Une ville qui vit toute l'année est une ville qui choisit son modèle plutôt que de subir sa saisonnalité.

CONCLUSION

Pornichet n'est ni en crise ni en déclin. Elle est à un carrefour.

Les constats sont clairs. Deux fois moins riche en emplois que Saint-Nazaire, cinq fois plus de résidences secondaires que la moyenne nationale, une population qui vieillit beaucoup plus vite que le département. Pornichet loge des travailleurs et des étudiants qui produisent et consomment ailleurs. Elle accueille des touristes qui profitent gratuitement de son littoral mais dont une part significative de la dépense s'oriente vers les communes voisines. Elle supporte les flux et les infrastructures sans capter pleinement la valeur créée.

Être la banlieue de ces deux puissantes et attractives voisines est confortable au quotidien pour une équipe municipale, mais funeste à court terme pour l'intérêt de la ville et de ses habitants.

Pornichet n'évolue pas dans un espace neutre. Elle se situe entre deux pôles puissants, Saint-Nazaire, référence industrielle nationale, et La Baule, référence touristique de la côte atlantique. Cette proximité crée une concurrence de fait pour l'attractivité, pour la dépense, pour l'image et pour les fonctions économiques. Refuser cette concurrence, ce rapport de force, revient à accepter une position subordonnée, de vassal.

La réponse n'est ni l'affrontement ni l'imitation. Pornichet ne deviendra ni une copie de La Baule ni une extension périphérique de Saint-Nazaire. Sa force réside dans sa position charnière de trait d'union. Elle peut articuler industrie et tourisme, habitat à l'année et fréquentation saisonnière, innovation maritime et qualité de vie littorale.

Encore faut-il l'assumer.

Retrouver notre souveraineté, ce n'est pas sortir des cadres existants. C'est maîtriser nos leviers fonciers, financiers et réglementaires pour orienter durablement notre développement. C'est cesser d'aménager par opportunité pour aménager par stratégie. C'est produire du logement orienté, structurer une centralité, renforcer nos fonctions économiques compatibles avec notre identité et organiser notre résilience face aux enjeux climatiques.

Pornichet peut continuer à subir les dynamiques extérieures. Ou elle peut décider de redevenir un territoire structurant. C'est l'enjeu de ce programme du parti de Pornichet.

Il propose un cap, une méthode et une ambition :

Assumer notre place, retrouver notre souveraineté.

Il ne s'agit plus de promettre. Il s'agit désormais de faire.



MANIFESTE

- Janvier 2026 -

Le parti de Pornichet n'est pas un parti politique classique.

C'est un collectif apoliticien¹ de citoyens qui font un choix clair et assumé, prendre le parti de Pornichet et des Pornichétins.

¹ **Apoliticien** : qui refuse la politique politicienne, mais assume pleinement la politique au sens noble, celui au service de la cité et du bien commun.



Pornichet mérite une autre manière d'être gouvernée



La défiance envers la politique locale ne vient pas uniquement des bilans des élus. Elle vient surtout d'une façon verticale, personnalisée et enfermée dans l'entre-soi de gouverner, où les décisions paraissent guidées par des intérêts de groupes et des ego, plus que par l'intérêt général et l'avenir de Pornichet, des Pornichétines et des Pornichétins.

Le débat municipal ne peut se résumer à l'énumération de ce qui a été fait avant. Pornichet n'a pas besoin d'une autosatisfaction personnelle sur son passé, mais d'une vision claire et d'un cap ambitieux pour préparer son avenir.

Pornichet est une commune vivante, engagée, riche de compétences, d'expériences et de bonnes volontés. Ce potentiel mérite mieux qu'une gouvernance centrée sur une seule personne.

Ce projet s'adresse à tous les citoyens de Pornichet inscrits sur les listes électorales qui considèrent que la démocratie locale mérite mieux qu'une alternance de personnes et qu'elle doit se doter d'un cadre collectif, durable et responsable.



Une conviction simple



Les idées, le projet et le collectif doivent être plus forts que celles et ceux qui les portent. L'intérêt général de Pornichet ne peut dépendre de trajectoires individuelles, de mandats ou de personnalités, par nature temporaires. Il doit s'inscrire dans le temps long, au-delà des cycles électoraux, et survivre à celles et ceux qui en ont momentanément la charge.

Le parti de Pornichet est né de cette exigence, remplacer les logiques personnelles par une vision collective, stable et partagée, afin de construire une culture politique locale fondée sur la continuité, la responsabilité et le service durable de la commune et de ses citoyens.

Pornichet n'est pas une entreprise. Elle n'a pas besoin d'un patron.

C'est une communauté qui a besoin de représentants à son service, bienveillants et attentifs à l'égard de ses habitants, et résolus à défendre, avec constance et fermeté, les intérêts de la commune dans son environnement et auprès de ses partenaires.



Un rappel démocratique essentiel



Les élections municipales sont trop souvent présentées comme l'élection d'un maire.

En réalité, les électeurs élisent un conseil municipal. Ce conseil, une fois installé, élit le maire et les adjoints. Cette organisation n'est pas un détail technique. Elle traduit une exigence démocratique fondamentale : le pouvoir municipal est, par nature, collectif.

Faire de la vie politique locale l'affaire d'un nom, d'une incarnation unique ou d'une trajectoire individuelle n'est donc ni une obligation institutionnelle ni une fatalité démocratique. C'est un choix politique.

Le parti de Pornichet fait un autre choix : celui de rappeler que le projet précède les personnes, que la fonction découle du collectif, et que la légitimité du pouvoir municipal repose d'abord sur un conseil pleinement investi de ses responsabilités.

Gouverner une commune ne consiste pas à confondre un mandat avec un ego, mais à organiser une intelligence collective capable de décider, d'assumer et de durer au-delà des individus.



Ce que nous refusons



- La politique politicienne et les logiques partisans.
- Les guerres d'ego, les jeux d'influence et l'entre-soi.
- Le népotisme, les décisions opaques, et la personnalisation du pouvoir.
- L'idée simpliste selon laquelle gouverner une commune reviendrait à diriger une entreprise.



Ce que nous défendons



Le parti de Pornichet est apoliticien par choix et exigeant par devoir. Il est au service de tous les Pornichétins, sans distinction :

- jeunes ou âgés,
- modestes ou aisés,
- femmes ou hommes,
- de gauche ou de droite, dans le respect d'une approche pragmatique et locale, indépendante des clivages idéologiques nationaux,
- résidents principaux ou secondaires.

L'action publique locale n'a de sens que si elle s'adresse à l'ensemble de la population, et non à un camp, un électorat ou un cercle restreint.

Son objectif est clair, mettre l'intelligence collective et la bonne volonté des citoyens au service de l'intérêt général de la commune et de ses habitants.



Une même exigence, en majorité comme en minorité



Bien que son ambition soit clairement de gouverner Pornichet, collectivement et durablement, les principes du parti de Pornichet s'appliquent quelle que soit sa position au sein du conseil municipal. Dans tous les cas, les élus, de la majorité comme de la minorité, sont les représentants de tous les Pornichétins, sans exception.

Être élu en responsabilité n'autorise ni le repli ni la verticalité.

La majorité a le devoir d'écouter, d'ouvrir et d'assumer ses décisions.

Être dans l'opposition n'autorise ni l'obstruction ni la posture.

L'opposition a le devoir de contribuer, de proposer et de défendre résolument l'intérêt général.



Pornichet dans son territoire



Pornichet ne se gouverne pas en vase clos. Située au cœur d'une aire urbaine marquée par des dynamiques parfois contradictoires, entre Saint-Nazaire et La Baule, la commune doit défendre ses intérêts propres, son identité et son équilibre.

Le parti de Pornichet défend une vision lucide et assumée de la place de Pornichet dans son territoire :

- ni dilution,
- ni alignement automatique,
- mais une capacité à coopérer tout en protégeant ses intérêts stratégiques, sociaux et économiques.



Une gouvernance ouverte et responsable



Le parti de Pornichet défend une gouvernance fondée sur :

- l'ouverture réelle des commissions municipales à l'opposition,
- la reconnaissance pleine et entière de son rôle en tant que représentant légitime des Pornichétins,
- l'association, sur les sujets structurants, de représentants des quartiers et des différentes tranches d'âge.

Cette ouverture n'a pas pour objectif de produire un consensus artificiel.

Le consensus n'est ni garanti, ni même toujours souhaitable.

Les intérêts, les usages et les attentes peuvent diverger, parfois fortement, sur un même sujet.

Le rôle des élus n'est pas de rechercher l'unanimité ni de flatter les opinions du moment. Il est d'écouter, de comprendre, de confronter les points de vue, puis d'arbitrer, en responsabilité, les décisions qu'ils estiment les plus justes pour l'intérêt général.

Cette gouvernance s'exerce dans le respect strict du cadre légal, des institutions républicaines et des règles qui garantissent la stabilité et la sécurité de l'action publique locale.

Décider ne peut être légitime que si les points de vue ont été exprimés et entendus. Mais décider implique aussi d'assumer des choix qui ne plairont pas à tous.



Souveraineté de la décision et responsabilité collective



La participation citoyenne éclaire la décision publique, elle ne s'y substitue pas.

Dans une démocratie locale, la décision appartient aux élus, investis d'un mandat démocratique par et pour les Pornichétins.

Cette souveraineté de la décision implique une responsabilité pleine et entière, juridique, politique, financière et morale.

Les élus doivent assumer leurs décisions, en mesurer les conséquences, les expliquer clairement et en répondre devant les citoyens.

Ils ne peuvent ni s'abriter derrière les consultations, ni diluer leurs responsabilités dans des dispositifs participatifs.

La loi impose la désignation d'un maire et d'adjoints. Cette organisation n'est pas une personnalisation du pouvoir, mais une prise de responsabilité claire et assumée, indispensable au bon fonctionnement démocratique et administratif de la commune.

Le maire est l'arbitre des décisions, le garant de la cohérence de l'action municipale, le coordinateur des dossiers portés par les adjoints et l'équipe municipale, et le représentant public de la commune et de ses habitants.

Les adjoints et les conseillers municipaux exercent des responsabilités pleines et entières dans leurs domaines de délégation. Ils portent les projets, participent aux arbitrages et rendent compte collectivement de l'action municipale.

Les fonctions de maire et d'adjoint ne sont pas des fonctions opérationnelles au sens administratif.

Elles sont des fonctions de réflexion, d'orientation, d'arbitrage et d'encadrement politique de l'action municipale.

Le bon fonctionnement de la commune repose sur la qualité de la relation entre les élus et les services municipaux, dans le respect des compétences, des rôles et des responsabilités de chacun.

Les élus définissent le cap, fixent les priorités et assument les décisions.

Les services municipaux mettent en œuvre ces décisions avec leur expertise, leur professionnalisme et leur continuité, au service de l'intérêt général.

Cette relation exigeante ne peut être ni hiérarchique au sens managérial, ni conflictuelle. Elle doit être fondée sur la confiance, le respect mutuel et la clarté des responsabilités.

La responsabilité des élus implique une gestion rigoureuse des finances communales, une vigilance permanente sur la dépense publique et une attention constante à la soutenabilité des décisions prises.

Le parti de Pornichet défend une conception exigeante du mandat local des élus, écouter largement, décider souverainement et assumer pleinement.



**La démocratie participative comme méthode,
exigeante et structurée**



La démocratie participative est complexe, exigeante, parfois inconfortable. Elle peut être clivante et, dans certains cas, douloureuse. Mais elle est le reflet exact de la vie d'une commune, dans toute sa diversité et ses contradictions.

Le parti de Pornichet refuse :

- les consultations de façade purement démagogues,
- les questions simplistes ou orientées,
- la réduction de la participation à des avis déconnectés des réalités techniques, financières ou juridiques.

La participation citoyenne s'exerce sur la base de dossiers construits, comprenant :

- des éléments de diagnostic,
- des arguments contradictoires,
- des propositions de stratégie,
- des scénarios financiers,
- des objectifs clairement identifiés.

Il défend une participation réelle, structurée et utile, où chaque contribution objective, constructive et argumentée est examinée avec sérieux, où les désaccords sont assumés, et où les arbitrages sont expliqués clairement, même lorsqu'ils sont difficiles ou impopulaires.

Participer ne signifie pas décider à la place des élus.

Gouverner ne signifie pas ignorer la parole des citoyens.

La responsabilité politique consiste précisément à tenir ensemble l'exigence du débat éclairé et le courage de la décision.

Débattre n'est pas renoncer à décider.

Participer n'est pas diluer la responsabilité.

Gouverner, c'est assumer des choix après avoir organisé un débat éclairé.



Une souveraineté microlocale à préserver et à défendre



Pornichet n'est pas un territoire homogène. La commune est composée de quartiers aux réalités, aux usages, aux contraintes et aux équilibres très différents. Cette diversité interne n'est ni un problème à corriger, ni une anomalie à lisser. Elle constitue au contraire une richesse, une identité et une force collective.

Conduire l'action municipale ne peut donc se réduire à l'application uniforme de politiques publiques conçues à des échelles supérieures de l'action publique locale.

Si ces politiques peuvent répondre à des logiques de cohérence ou de simplification, elles tendent trop souvent à imposer des réponses aussi lisses que linéaires, inadaptées à la complexité réelle des territoires et à la singularité de leurs besoins.

Le parti de Pornichet affirme la nécessité de préserver et de défendre une souveraineté microlocale.

Cette souveraineté ne s'oppose pas aux coopérations intercommunales, départementales ou régionales. Elle consiste à refuser que la décision municipale soit dépossédée de sa capacité d'adaptation, d'arbitrage et de discernement au plus près du terrain.

Standardiser permet de faciliter la conduite de l'action publique.

Mais le rôle des élus municipaux n'est pas de se faciliter la tâche.

Il consiste, au contraire, à accepter la complexité de leur environnement, à la comprendre avec finesse, et à la respecter dans les décisions prises.

C'est à cette condition que l'action municipale peut rester pertinente, juste et efficace. C'est à cette échelle microlocale que se construisent la qualité de vie, la cohésion entre les quartiers, et la capacité de la commune à conserver ses spécificités, ses différences et ses complémentarités internes, qui fondent son identité et sa solidité dans la durée.



Les grands enjeux à traiter collectivement



La méthode défendue par le parti de Pornichet n'est que le moyen et non une fin en soi. Elle est le cadre nécessaire pour aborder, de manière lucide et responsable, les grands enjeux qui concernent l'avenir de la commune.

Ces enjeux sont connus des Pornichétins et appellent des choix structurants, parfois difficiles et clivants, notamment en matière :

- d'urbanisme et de logement,
- de commerce et de vitalité du centre-ville,
- de tourisme et de saisonnalité,
- de vieillissement de la population et d'adaptation des services,
- d'écoles, de jeunesse et d'attractivité pour les familles,
- plus largement, de qualité de vie et d'équilibre du territoire.

Le parti de Pornichet ne prétend pas apporter seul des réponses toutes faites à ces sujets. Il propose un cadre de travail exigeant pour les traiter collectivement, avec sérieux, méthode, stratégies, objectifs et mesure des résultats, toujours dans le sens de l'intérêt général.



Une boussole claire



Le parti de Pornichet n'est pas un parti politique. C'est un cadre, une méthode et un engagement.

Gouverner autrement ne signifie ni rompre avec ce qui fonctionne, ni fragiliser l'équilibre de la commune, mais au contraire inscrire l'action publique dans une continuité stable, lisible et responsable, de long terme.

Une seule boussole guide son action, servir tous les Pornichétins et défendre les intérêts de Pornichet, aujourd'hui et dans la durée.



Un appel aux citoyens



Ce manifeste constitue une première étape. Il a vocation à ouvrir un travail collectif, progressif et transparent, aboutissant à des propositions concrètes construites avec les Pornichétins.

Le parti de Pornichet est un mouvement ouvert. Il s'adresse à toutes celles et ceux qui souhaitent s'engager pour Pornichet, sans étiquette politique, sans ambition personnelle de confiscation du pouvoir, et avec le seul souci de l'intérêt général.

Chacun peut y trouver sa place :

- en tant que candidat pour rejoindre une liste municipale,
- en tant que représentant de quartier, chargé de faire remonter les réalités du terrain et d'animer les débats participatifs,
- en tant que contributeur aux idées, aux réflexions collectives et aux actions de terrain,
- comme citoyen engagé participant aux échanges et aux travaux collectifs,
- pour les plus jeunes en prenant part au Conseil Municipal de la jeunesse,
- pour les plus expérimentés en prenant part au Conseil des Sages.

Concrètement, le parti de Pornichet invite les Pornichétins qui se reconnaissent dans cette démarche à :

- participer aux premiers groupes de travail,
- proposer les sujets qu'ils estiment prioritaires pour la commune,
- contribuer à l'élaboration du diagnostic et de la feuille de route,
- et, pour ceux qui le souhaitent, se porter candidats pour représenter leur quartier ou s'engager plus directement.

Toutes les expériences et compétences sont bienvenues.

Aucune idéologie n'est attendue.

Seules comptent la bonne volonté, la sincérité et l'envie de construire.

S'engager aujourd'hui, c'est contribuer dès maintenant à définir l'avenir de Pornichet.

Le parti de Pornichet n'appartient à personne. Il est au service de tous les Pornichétins.

**Pornichet est une communauté.
Elle commence à se construire maintenant.**

Rejoignez-nous : contact@lepartidepornichet.fr

